



**JOURNAL OF ADVANCED
SCIENTIFIC RESEARCH**

ISSN: 0976-9595

Editorial Team

Editorial Board Members

Dr. Hazim Jabbar Shah Ali

Country: University of Baghdad , Abu-Ghraib , Iraq.

Specialization: Avian Physiology and Reproduction.

Dr. Khalid Nabih Zaki Rashed

Country: Dokki, Egypt.

Specialization: Pharmaceutical and Drug Industries.

Dr. Manzoor Khan Afridi

Country: Islamabad, Pakistan.

Specialization: Politics and International Relations.

Seyyed Mahdi Javazadeh

Country: Mashhad Iran.

Specialization: Agricultural Sciences.

Dr. Turapova Nargiza Ahmedovna

Country: Uzbekistan, Tashkent State University of Oriental Studies

Specialization: Art and Humanities, Education

Dr. Muataz A. Majeed

Country: INDIA

Specialization: Atomic Physics.

Dr Zakaria Fouad Fawzy Hassan

Country: Egypt

Specialization: Agriculture and Biological

Dr. Subha Ganguly

Country: India

Specialization: Microbiology and Veterinary Sciences.

Dr. KANDURI VENKATA LAKSHMI NARASIMHACHARYULU

Country: India.

Specialization: Mathematics.

Dr. Mohammad Ebrahim

Country: Iran

Specialization: Structural Engineering

Dr. Malihe Moeini

Country: IRAN

Specialization: Oral and Maxillofacial Radiology

Dr. I. Anand shaker

Country: India.

Specialization: Clinical Biochemistry

Dr. Magdy Shayboub

Country: Taif University, Egypt

Specialization: Artificial Intelligence

Kozikhodjayev Jumakhodja Hamdamkhodjayevich

Country: Uzbekistan

Senior Lecturer, Namangan State University

Dr. Ramachandran Guruprasad

Country: National Aerospace Laboratories, Bangalore, India.

Specialization: Library and Information Science.

Dr. Alaa Kareem Niamah

Country: Iraq.

Specialization: Biotechnology and Microbiology.

Dr. Abdul Aziz

Country: Pakistan

Specialization: General Pharmacology and Applied Pharmacology.

Dr. Khalmurzaeva Nadira - Ph.D., Associate professor, Head of the Department of Japanese Philology, Tashkent State University of Oriental Studies

Dr. Mirzakhmedova Hulkar - Ph.D., Associate professor, Head of the Department of Iranian-Afghan Philology, Tashkent State University of Oriental Studies

Dr. Dilip Kumar Behara

Country: India

Specialization: Chemical Engineering, Nanotechnology, Material Science and Solar Energy.

Dr. Neda Nozari

Country: Iran

Specialization: Obesity, Gastrointestinal Diseases.

Bazarov Furkhat Odilovich

Country: Uzbekistan

Tashkent institute of finance

Shavkatjon Joraboyev Tursunqulovich

Country: Uzbekistan

Namangan State University

C/O Advanced Scientific Research,

8/21 Thamotharan Street,

Arisipalayam, Salem

METHODE DE PUNITION COMME FACTEUR D'EFFICACITE DANS L'ENSEIGNEMENT DU FLE

Khudayarova Leninza Aminbayevna, professeur du Département de Théorie du français, Université des langues du monde de l'état ouzbek. Mob. : +998 97 330 35 79. Mél : x.mirzabek@mail.ru

Annotation.

Le sujet étant l'usage de la punition à l'école primaire, on va utiliser des lectures et des entretiens faits avec des enseignants, pour me questionner sur l'efficacité de la punition. On entend par efficacité, le fait que la punition soit bénéfique pour l'élève et pour les personnes qui sont dans le même environnement que lui, soit ses camarades de classe. Il existe plusieurs types de punitions, et on souhaite justement comparer ces différents types afin de mieux comprendre l'usage qui leur est attribué. On souhaite découvrir s'il existe une ou plusieurs punitions qui soient réellement bénéfiques pour l'élève, et que nous puissions alors parler de punition efficace. A travers les différents stages de pratique professionnelle qu'on a effectués, on peut constater que chaque enseignant utilise la punition comme il lui semble le plus approprié. On souvent questionne mes maîtres de stage sur le sujet, et chacun a pu argumenter son choix.

Les mots-clés : enseignement, méthode, punition, éducation, efficacité.

PUNISHMENT METHOD AS A FACTOR OF EFFECTIVENESS IN THE TEACHING OF FLE

Khudayarova Leninza Aminbayevna, French teacher at the Department of Theory of French, the Uzbek State World Languages University.

Abstract.

The subject being the use of punishment in primary school, we will use readings and interviews with teachers, to question me on the effectiveness of punishment. By effectiveness, we mean the fact that the punishment is beneficial for

the student and for the people who are in the same environment as him, namely his classmates. There are several types of punishments, and I want to compare these different types in order to better understand the use attributed to them. We want to find out if there are one or more punishments that are really beneficial for the student, and that we can then speak of effective punishment. Through the various professional practice courses that we have carried out, we can see that each teacher uses punishment as he seems most appropriate. We often question my internship supervisors on the subject, and everyone was able to argue their choice.

Keywords: teaching, method, punishment, education, efficiency.

Introduction. Ayant décidé de réaliser notre travail de mémoire professionnel sur le thème général de la punition, on a dû cadrer plus précisément la thématique. C'est après cela que nous avons choisi le thème précis de l'usage de la punition, en m'interrogeant sur son efficacité. Une fois ma thématique choisie, il était alors primordial de construire une base théorique, pour dans un premier temps remettre en contexte l'usage de la punition¹. Il était ensuite important de confronter les diverses définitions ainsi que de voir les éventuelles différences avec le terme sanction. Après avoir lu les différents points de vue dans la littérature, j'ai mis en place une méthode de recueil de données me permettant de confirmer ou non les propos des différents auteurs ainsi que mes hypothèses. Pour ce faire, j'ai rédigé un guide d'entretien pour des enseignants de l'école primaire. J'ai ensuite rédigé un questionnaire destiné aux élèves de ces enseignants permettant ainsi de confronter les deux intervenants dans l'usage de la punition. Ensuite, sur la base des questionnaires et sur les entretiens réalisés, j'ai fait une analyse reprenant différents points de la littérature qui m'a permis de savoir si une punition est concrètement efficace ou non, ainsi que les critères pratiques qu'elle doit comprendre pour atteindre les objectifs visés.

Méthode. De nos jours, tant les parents que les enseignants, ont de grandes attentes envers les enfants. A l'école, nous attendons des élèves qu'ils aient les comportements adéquats dans chaque situation. Cela n'est évidemment pas le cas,

¹ L'usage de la punition à l'école primaire: efficacité ou inanité? Mémoire de Bachelor de Margaux Houriet

pour diverses raisons, mais cela amène les enseignants à punir certains comportements débordants. L'usage de la punition qui était autrefois des châtiments corporels, est aujourd'hui sujet à discussion. Après avoir choisi de m'intéresser au sujet de la punition, je me suis posé quelques questions, comme par exemple: Les enseignants utilisent-ils tous la punition? Dans quel but punissent-ils? Comment ont-ils présenté la punition à leurs élèves? Utilisent-ils des punitions dites bêtes, sans but éducatif, ou privilégient-ils des punitions dites intelligentes dans un but éducatif? Ces questions m'ont poussée à centrer mon intérêt sur l'efficacité de la punition. En effet, son efficacité est parfois remise en question. Je souhaite réellement savoir si la punition permet d'arriver à ses fins ou non. Chaque enseignant est libre d'utiliser ou non la punition dans sa classe, l'enseignant est également libre de punir comme bon lui semble. Notons toutefois que des restrictions pénales sont présentes, par exemple les châtiments corporels sont interdits par la Loi. Cela implique donc des méthodes divergentes selon les enseignants, et par conséquent des avis, des convictions différents ainsi qu'une potentielle efficacité variable. De plus, je souhaite savoir s'il y a des stratégies ou des méthodes particulières à mettre en place pour que la punition puisse être efficace. Il est important également de prendre connaissance des éventuels risques ou conséquences d'une punition mal comprise ou mal donnée. Il me paraît primordial de savoir comment donner une punition pour qu'elle soit efficace, si cela est possible, pour qu'en tant qu'enseignante, je puisse faire au mieux afin que les élèves concernés puissent enfin adopter le comportement attendu. Pour mener à bien ce travail et pouvoir répondre à mes différentes attentes ainsi que mes différentes questions, j'ai commencé par me construire un bagage théorique sur ce sujet. A travers diverses lectures j'ai confronté les différents avis. Pour savoir ce qu'il en est sur le terrain dans notre canton, j'ai décidé de faire des entretiens pour avoir l'avis des personnes du terrain, à savoir les enseignants. Pour compléter ces entretiens, j'ai souhaité rédiger des questionnaires destinés aux élèves des enseignants interviewés. De cette manière, nous pouvons avoir les ressentis et les avis provenant des deux côtés de la punition, celui qui la donne et celui qui la fait.

Discussion. Le sujet de ma recherche étant l'usage de la punition à l'école primaire, je vais utiliser mes lectures et des entretiens faits avec des enseignants, pour me questionner sur l'efficacité de la punition. J'entends par efficacité, le fait que la punition soit bénéfique pour l'élève et pour les personnes qui sont dans le même environnement que lui, soit ses camarades de classe. Il existe plusieurs types de punitions, et je souhaite justement comparer ces différents types afin de mieux comprendre l'usage qui leur est attribué. Je souhaite découvrir s'il existe une ou plusieurs punitions qui soient réellement bénéfiques pour l'élève, et que nous puissions alors parler de punition efficace. A travers les différents stages de pratique professionnelle que j'ai effectués, j'ai pu constater que chaque enseignant utilise la punition comme il lui semble le plus approprié. J'ai souvent questionné mes maîtres de stage sur le sujet, et chacun a pu argumenter son choix. Selon Allanfranchini (2014, cours 1) pour qu'une méthode didactique fonctionne, il suffit que l'enseignant qui la met en pratique soit convaincu par celle-ci. Est-ce aussi applicable pour l'usage de la punition? Ou y a-t-il des méthodes qui soient véritablement plus bénéfiques pour l'élève et qui permettent de modifier un comportement? Comme le dit Prairat (2002), «les attitudes scolaires et les normes comportementales ne font plus l'objet d'un consensus» (p.20). Cette idée est partagée par Prost (1995, p.34) qui affirme que «l'école est dans une situation sans précédent car elle doit pour fonctionner, commencer par créer les conditions qui rendent possible ce fonctionnement même [...]» (cité par Prairat, 2002, p.21). Ce qui veut dire que l'école ne fonctionne plus comme autrefois. «Dans bien des situations, il faut redéfinir les règles du jeu, renégocier les limites de l'acceptable et redire les exigences de travail.» (Prairat, 2002, p.21). De nouveaux problèmes ont donc émergé de cette évolution du fonctionnement de l'école. Il sera donc intéressant de voir quels sont ces nouveaux problèmes, quelles sont exactement leur cause et leurs conséquences. Prairat (2002) affirme que les punitions et les sanctions sont de plus en plus souvent sources de conflits avec les parents. Il propose donc de mieux intégrer les parents dans la vie de la classe et de les informer davantage sur toutes les pratiques de la classe. Au cours

de mes stages, j'ai pu remarquer que cela n'était pas toujours facile. L'avis et les expériences des enseignants seront une façon de vérifier les propos de Prairat.

Toujours selon Prairat (2002) «la sanction n'est vraiment formatrice que si elle a un futur, que si elle pense la réhabilitation ou la réintégration du sujet coupable». Ce qui signifie qu'elle ne doit pas tomber de nulle part, qu'elle doit avoir un lien direct avec la faute commise (Viairon, 2007). Le problème est donc de trouver la bonne sanction pour chaque transgression. L'intérêt de cette recherche n'est pas de dresser une liste des sanctions à donner pour telle ou telle transgression, mais bien de comprendre comment utiliser une punition afin qu'elle soit bénéfique pour l'élève et son entourage. A travers cette recherche, je souhaite également me pencher sur le fait que, comme le disent (Jeffrey & Simard, 2000, p. XI) «Le sujet est devenu embarrassant pour les théoriciens de l'éducation, les autorités scolaires et les enseignants. Le mot même dérange.» . Selon (Jeffrey, 2000, p.12) «L'autorité doit pratiquer la cohérence. Il ne peut pas dire à l'un que c'est bien et à l'autre que c'est mal. L'autorité en classe est d'autant plus difficile à assumer que les parents peuvent contester les décisions de l'enseignant.». Est-ce parce que les parents sont plus impliqués dans la scolarité de leur(s) enfant(s) que la punition est devenue tabou? Les enseignants se sentent peut-être parfois impuissants face aux contestations des parents, qui selon Maulini (2001), sont devenus de vrais «consommateurs d'école». C'est-à-dire qu'ils veulent que l'institution scolaire tienne beaucoup plus compte de leurs requêtes, que ce soit concernant les horaires, les contenus pédagogiques ou encore les évaluations. Ce changement fait qu'ils peuvent être beaucoup plus intrusifs dans le fonctionnement de la classe, que ce soit simplement en cherchant à s'informer ou en critiquant ce qui est fait et dit. Il est important de noter que tous les parents ne sont pas intrusifs, et qu'un partenariat enseignant-parents est parfois facile à entretenir. Comme le dit Desbiens (2000, p.64) «La punition recèle donc des pièges auxquels les enseignants doivent être sensibilisés très tôt.» Il me paraît donc très important de trouver des réponses à mes interrogations sur le sujet avant de me lancer dans la vie professionnelle. Pour cela, il est important de comprendre comment

utiliser une punition, car une punition inadéquate ou donnée de manière inappropriée pourrait dissuader l'élève de modifier son comportement (effet inverse du changement souhaité).

Contexte historique et légal de la punition. Aujourd'hui, plusieurs chercheurs se sont déjà posé des questions sur les bienfaits (ou non) de l'usage des punitions. Un point de vue commun entre quelques auteurs ressort: auparavant l'école n'était pas comme aujourd'hui et l'usage de la punition a beaucoup évolué (Prairat 2002, Bar 2011). Bar (2011) explique qu'à partir du XVIIIe siècle l'usage et les méthodes de punitions commencent à être remises en question. Ce sont les philosophes qui sont les premiers à prôner des peines plus humanistes. «Dans son traité Des délits et des peines, Cesare Beccaria pose les principes d'une justice moderne dont le rôle est de favoriser la correction des criminels plutôt que d'exercer une vengeance en suppliciant leur corps.» (Bar, 2011. p.2). Rapidement les punitions à supplices corporels se voudront bannies. Malgré cela, elles ont été présentes encore longtemps dans les écoles. Ce n'est qu'à la fin du XIXe siècle que des projets et des traités seront proposés afin d'éradiquer définitivement les pratiques de châtements corporels.

Résultats. Douet dit que: L'arrêté du 18 janvier 1887 dispose en effet que «les seules punitions dont l'institution puisse faire usage sont: les mauvais points, la réprimande, la privation partielle de récréation, la retenue après la classe sous la surveillance de l'instituteur et l'exclusion temporaire [...]. Il est absolument interdit d'infliger aucun châtement corporel aux élèves. (cité par Defrance, 2003, p.45)

Alors que Jeffrey (2000, p12) affirme qu'il y a une hiérarchisation entre l'enseignant et l'élève, et que cette hiérarchisation est présente à l'école mais aussi dans la société et dans la famille. La personne qui représente l'autorité représente également la loi et cela lui «donne le droit d'utiliser la force nécessaire pour ramener à l'ordre un individu ou un groupe d'individus.» (Jeffrey, 2000, p.12). Jeffrey est donc en opposition avec l'arrêté du 18 janvier 1887, car il ne met aucune restriction dans les sanctions autorisées pour un retour à l'ordre.

Selon les articles 11 à 14 de l'information destinée aux parents de l'Ecole Obligatoire de la Région de Neuchâtel (EORÉN), l'Institution se réserve le droit de punir les élèves en cas de faute. Pour cela, l'enseignant peut recourir, selon l'article 13 (EORÉN, 2012- 2013, p.17), à plusieurs punitions: travail supplémentaire à faire à la maison, exclusion temporaire de la leçon (l'élève doit cependant rester à proximité de la classe, exemple: derrière la porte) ou encore une retenue en dehors des cours. Dans tous les cas, la punition doit être le sujet d'une explication et d'une discussion avec l'élève en question. Pour des fautes considérées comme graves et que les mesures de l'article 13 se révèlent inefficaces, il est possible de donner les punitions suivantes: heures d'arrêts ou alors la mise à pied (5 jours maximum) (article 14, EORÉN, 2012-2013, p.18). Il n'est donc aucunement question de punitions corporelles ou humiliantes.

Dans Le petit Larousse (1998), une sanction est «une peine prévue pour réprimer l'inexécution d'une loi, d'un règlement, d'une obligation.» Quant à elle, la punition est définie comme une «peine désagréable infligée pour une faute, un manquement au règlement.» Dans ce document, nous ne pouvons pas observer de réelle différence entre ces deux termes.

Pour Jacques (s.d.) la punition à base de privations n'est donnée uniquement à l'enfant lorsque la faute commise a suscité une émotion blessante, humiliante chez l'adulte. L'adulte espère à travers la punition pouvoir réparer ce qui l'a touché. La punition donnée à l'enfant qui, lui, n'a pas véritablement été blessé par la faute commise, s'avère la plupart du temps «inutile et inefficace». En effet, l'enfant remarque rapidement que la punition dont il a écopée n'a qu'un très faible rapport avec la faute qu'il a commise, mais que c'est uniquement parce que cette faute a éveillé quelque chose chez celui qui la lui donne. De manière générale, «[...] la punition réveille en eux un sentiment d'injustice très vif.» (Jacques, s.d.). Pour Jeffrey (2000, p.6), la punition signifie pour la plupart du temps une privation quelconque. Dans différentes sociétés, nous pouvons trouver des punitions très sévères comme par exemple la lapidation en cas d'adultère. Dans une société le mot

punition évoque une souffrance le plus souvent physique. Or, dans le cadre scolaire, lorsque nous parlons de punition il n'est pas question de souffrance, qu'elle soit physique ou psychologique. Même dans le cas où l'élève utilise la punition pour se faire remarquer par ses camarades, elle n'aura donc aucun effet direct sur le comportement. Effectivement, comme le dit Ayrat (2010) «La sanction est recherchée parce qu'elle permet de se valoriser aux yeux des autres garçons, en se positionnant comme un chef de bande, mais aussi aux yeux des filles, celles-ci étant davantage séduites par leurs camarades qui défient l'autorité plutôt que par ceux qui la respectent.». La punition a donc pour but de montrer aux élèves que les paroles de l'enseignant n'ont pas été dites en l'air et rend ainsi l'autorité cohérente. Jacques (s.d.) utilise le terme sanction pour définir les actes qui permettront à l'enfant de prendre conscience des conséquences de son acte (pour autrui ou pour son environnement) et ainsi comprendre que la réalité n'est pas toujours telle que nous le souhaiterions. L'adulte pourra simplement discuter avec l'enfant afin de lui faire comprendre sa faute en lui expliquant les répercussions que cela aura sur son environnement, et cela permettra à l'enfant de saisir que ses désirs ne pourront pas toujours être exaucés, et ainsi le faire entrer dans la réalité. Contrairement à la punition, la sanction n'est jamais humiliante. Selon Prairat (2002), une sanction éducative a trois fins bien définies: une fin sociale ou psychologique, une fin éthique et une fin politique. Comme le dit Beck (2009) toute sanction qui vise au moins une des trois fins suivantes est dite «éducative». Une fin sociale ou psychologique: la sanction est comme un panneau stop. Elle est utilisée pour signifier, mettre en valeur une limite et pour stopper tout fantasme de surpuissance. Elle vise à dissuader l'enfant de persévérer dans son comportement jugé non-admissible (Prairat, 2003), et ainsi tenter de pousser l'enfant à réorienter son comportement. Une fin éthique: la sanction éducative a pour but de responsabiliser la personne qui a manqué à une règle, «en lui imputant les conséquences de ses actes». (Prairat, 2002).

Conclusion. Une question, en découle: Y a-t-il d'autres méthodes que la punition qui puissent opérer un changement de comportement sur le long terme? Cela pourrait être

une piste pour une recherche future. Bien que cette recherche montre l'importance de la punition dans les classes, il serait également intéressant de mettre sur pied un projet qui proposerait à un ou plusieurs enseignants de ne pas utiliser de punition dans leur classe. Peut-être qu'à travers ce projet, de nouvelles stratégies pour recadrer les comportements débordants apparaîtraient. Bien que je n'aie pas réussi à trouver une punition universelle qui puisse être appliquée dans toutes les situations, ce travail m'a permis d'avoir des pistes concrètes d'action pour mon entrée dans le métier. En effet, je pense que celle du dialogue est une proposition qui me paraît très intéressante et potentiellement efficace. En ce qui concerne mon interrogation sur l'importance de la punition, il me semble qu'elle reste un élément important dans notre société et donc dans les classes.

BIBLIOGRAPHIE

1. Guide de la mesure d'impact social, (Im)prove, Fondation Rexel, 2015
2. Rapport de synthèse sur la mesure de l'impact social, Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS), 2011
3. Évaluer l'impact social d'une entreprise sociale : points de repère, Emeline Stievenart, Anne-Claire Pache, 2014
4. BODIN, J. L'enfant, librairie Encyclopédique, Bruxelles, 1975.
5. CALVET, J. L. la sociolinguistique, PUF, collection que sais-je ? Paris, 1993.
6. CSIKSZENTMIHALYI M. La créativité. Psychologie de la découverte et de l'invention. Paris: Robert Laffont [1996] 2006.
7. CUQ, J-P, GRUCA, I. Cours de didactique du français langue étrangère et seconde. Presses Universitaires de Grenoble 2002.
8. FOULIN, J -N, MOUCHON, S: Psychologie de l'éducation. Dépôt légal octobre 2001.
9. HAYDEE, S. Le jeu en classe de langue. Juillet 2008.
10. MINET, S. Le jeu dans tous ses états. Bruxelles, Fondation Rodin.2004.
11. PUREN, C. Histoire des méthodologies d'enseignement des langues vivantes 1988.